

# COMMUNE DE CIRON-



## LA LANTERNE

N°78-DECEMBRE 2020

# Les vœux du Maire

Dans quelques jours, nous allons quitter l'année 2020 sans regrets. Elle fut tellement difficile en raison de la pandémie de la Covid 19.

Celle-ci a fait de très nombreuses victimes en France et aussi dans le monde, car très peu de pays n'ont pas été touchés.

C'est la plus grande pandémie depuis celle de la « grippe espagnole » de 1918-1919.

La Covid 19 a touché notre pays à tous les niveaux.

- Sanitairement bien entendu en mettant en difficultés le fonctionnement de nos hôpitaux.
- Economiquement, les confinements successifs entraînant l'arrêt ou le ralentissement de secteurs entiers, de l'industrie, de l'artisanat et des services.
- Socialement, avec l'augmentation sensible du chômage et de la pauvreté.
- Moralement, les confinements ayant entraîné l'arrêt des réunions familiales et associatives.

Tout en subissant la pandémie de la Covid 19, notre pays a dû faire face aux problèmes récurrents depuis quelques années du terrorisme islamique et des catastrophes climatiques.

Notre gouvernement essaie de répondre au mieux à toutes ces difficultés. Même s'il y a des erreurs, nous devons lui apporter notre reconnaissance et notre soutien.

Pour ce qui est de la vie de notre commune, la pandémie nous a relativement épargnés pour le moment mais la vigilance doit rester active.

Le renouvellement du conseil municipal est passé en arrière-plan, cependant la nouvelle équipe a lancé les projets annoncés lors de son élection et il est à votre écoute.

Maintenant que devons-nous attendre de 2021 ?

En premier lieu, la fin de la pandémie, avec l'arrivée des vaccins. Je sais qu'ils ne font pas l'unanimité mais rappelons seulement que les vaccins ont quasiment permis d'éradiquer de nombreuses maladies et saluons la prouesse des chercheurs qui l'ont développé en moins d'un an.

Je sais qu'il y aura une partie des personnes vaccinées qui pourront développer des effets secondaires mais si une grande majorité reçoit le vaccin nous mettrons un terme à la pandémie Covid 19.

Après, la reprise d'une vie « normale » permettra de retrouver une activité économique dynamique, une vie associative créative et également, de nous retrouver simplement, ensemble, lors des événements importants de la vie nationale et de la vie communale.

J'espère que vous allez tous passer des fêtes heureuses qui vous permettront de vous retrouver en famille et je souhaite à chacun le meilleur pour 2021.

Bonne année à tous

# Etat Civil

## Mariage

Eric DENIS et Magali SERVEUX

le 07 novembre

## Décès :

Georges BANNIER

le 22 juillet

au Blanc

Solange LABELLE

le 30 juillet

au Blanc

Gilberte BROUARD

le 25 août

au Blanc

Jacques JUTEAU

le 04 décembre

au Blanc

Andrée LAFOUX

le 15 décembre

au Blanc

## Inhumations :

DAGOIS Line

le 08 juillet

venant de Châteauroux

COTINAT Roberte Louise

le 06 octobre

venant de le Blanc

AUJEAN Rolande

le 13 octobre

venant de St Gaultier

Nos condoléances attristées aux familles de ceux qui nous ont quittés.

# Informations

## Fermeture de la mairie

En raison des congés, la mairie sera fermée :  
Du 02 au 06 janvier inclus.

## Fermeture de l'Agence Postale

En raison des congés, l'APC sera fermée :  
Du 28 décembre au 04 janvier inclus.

## Téléassistance

Pour toute information sur la téléassistance proposée par DELTA REVIE Saint Gaultier, vous pouvez les contacter au :

02 54 47 94 21      02 54 47 13 18      02 54 47 16 99

Ou mail : [delta.revie.saint.gaultier@gmail.com](mailto:delta.revie.saint.gaultier@gmail.com)

## Cimetière

La commune va informatiser la gestion du cimetière.

Pendant le 1<sup>er</sup> trimestre 2021, un panneau sera disposé devant les emplacements dits Terrain commun, c'est-à-dire sans acte de concession afin de nous permettre de récolter le maximum de renseignements relatifs aux emplacements concernés.

Si vous avez une concession ancienne, de famille, nous souhaiterions aussi compléter nos archives. (Nom des personnes inhumées, caveau ou fosse...)

Je vous remercie par avance des renseignements que vous pourrez fournir à la mairie

## PLUi- RLPi PDA

Le conseil communautaire et le conseil municipal ont approuvé les projets du :

- Plan local d'urbanisme intercommunal
- Règlement local de publicité intercommunal
- Plan délimité des abords (périmètre des bâtiments historiques)

Ces trois projets seront soumis simultanément à enquête publique début 2021 (date à fixer)

Le conseil municipal vous invite, lors de cette enquête, à venir les consulter en mairie et à faire part de vos remarques sur le registre mis à votre disposition.

Les permanences du commissaire enquêteur seront fixées en même temps que les dates de l'enquête.

## Effet de la sécheresse

Pour permettre à la commune de demander son classement en catastrophe naturelle en raison de la sécheresse, les propriétaires de maisons présentant des dégâts sont priés de le signaler en mairie avec preuve à l'appui (photos et descriptions des dégâts) avant le 31 janvier 2021.

# CCAS

Centre communal d'action sociale

En raison des conditions sanitaires liées à la pandémie COVID19, le repas des anciens prévu le dimanche 29 novembre 2020 n'a pas eu lieu. Les membres du CCAS ont décidé de faire un don de 1000€ à l'association des maires des Alpes Maritimes pour venir en aide aux sinistrés durement touchés par les inondations en octobre.

Les membres du CCAS :

- |                        |                  |
|------------------------|------------------|
| - Gérard DEFEZ, maire  | Magali SERVEUX   |
| - Sylvie LABELLE       | Chantal RIAUTE   |
| - Françoise CREPIN     | Annick BOUGON    |
| - Marie DOS REIS VIANA | Christelle LACOU |
| - Jean-Marie PAGNARD   | Catherine MIGEON |

N'hésitez pas à contacter les membres du CCAS pour tous problèmes (financiers, autres), aide et soutien.

Sylvie Labelle

## Agir en Cœur de Brenne

L'association gérée par les représentants de 28 communes, permet le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Pour cela elle a deux activités :

- **La livraison des repas à domicile** : ces repas sont confectionnés par un traiteur local installé à Oulches, la société Oh Plaisirs Gourmets-Soli'Age et livrés par le véhicule frigorifique de l'association à chaque client trois fois par semaine.  
Le prix du repas est de 9,00€ au 1er janvier 2021, le service s'adapte à la demande des clients. (Repas du midi et potage ou salade).

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

☎ : 02 54 28 66 48    ou    ☎ : 02 54 37 95 92 (mairie de CIRON)

Nous couvrons un territoire de 28 communes représentant les cantons de Bélâbre, Le Blanc et Tournon Saint Martin. Nous étudions toute demande, par exemple nous livrons également des clients à Tournon Saint Pierre.

- **La laverie** située à Rosnay qui propose aussi des travaux de couture

Lavage, séchage, lessive 5kg	: 8.90€
Lavage, séchage, repassage machine 5kg	: 11.65€
Lavage, séchage, repassage ½ lessive	: 6.20€
Repassage (1e kg)	: 3.00 €

Horaires d'ouverture :

Mardi, Mercredi, jeudi	9h-12h	13h30-17h
Vendredi	10h-12h	13h30-17h

Pour plus de renseignements vous pouvez appeler au 02 54 28 51 14

Ces services mis en place grâce à la solidarité des communes du territoire sont à votre disposition, n'hésitez pas à les utiliser.

## COMMERCANTS AMBULANTS

Le jeudi matin, **Olivier DENIE** déambule dans les bourgs de CIRON et SCOURY avec son camion épicerie de 10h00 à 12h00.

Il propose un service de vente à domicile.

Si vous souhaitez un nouvel arrêt près de chez vous il suffit de le contacter au  
Tel 06 81 70 97 65

Tél : 06 81 70 97 65



Le jeudi, **Etienne MANNEQUIN**, Boucher, Charcutier, Traiteur circule sur le secteur de SCOURY (place de la Gare, le haut village...) de 17h30 à 18h30 et CIRON (place de la mairie, route nationale, chemin du stade, rue des vignes...) de 18h30 à 20h30.

Vous pouvez également faire vos commandes par téléphone et récupérer celles-ci lors de sa tournée.





Créée en 2011, elle est située au [46 rue de la République](#), dans les anciens locaux du Palais de justice.

☎ : 02.54.39.37.04

✉ : [solidago36@hotmail.fr](mailto:solidago36@hotmail.fr)

Elle s'adresse à tous les publics des 3 anciens cantons de Bélâbre, Tournon St Martin et Le Blanc qui rencontrent une difficulté financière passagère (du jeune au retraité).

Environ 75 familles y sont accueillies chaque année.

La famille, en difficulté, rencontre : - soit un travailleur social : CAS (Circonscription d'Action Sociale) / CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) / MLIS (Mission Locale Indre Sud) / UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) / CIP (Conseiller en Insertion Professionnelle)

- soit la salariée et un référent de l'association.

- Un dossier est établi (ressources, charges) et présenté devant une commission.
- Si le dossier est validé, sont alors fixés :
  - un projet personnel à réaliser  
*exemples : paiement de factures (chauffage, santé, découvert bancaire, ...),  
démarches administratives (décès, retraite, séparation,...)*
  - la durée d'accès (1 à 3 mois, avec possibilité de renouvellement), durée liée au projet à réaliser.
- la salariée de l'épicerie reçoit la famille bénéficiaire pour lui expliquer le principe de l'épicerie.

Il se décline en 3 points :

#### ☐ Accueil, écoute, échange

Cela se fait autour d'un café et de gourmandises. Le souhait est d'aider les personnes à retrouver, ou à renforcer, l'estime de soi et l'envie de se tourner vers l'extérieur.

Des livres peuvent être consultés sur place ou empruntés.

Des jouets permettent aux enfants de s'amuser et de patienter.

#### ☐ Aide alimentaire sans favoriser l'assistanat

Le montant mensuel des courses est fixé selon le nombre de personnes composant la famille.

Les produits proposés sont des produits de première nécessité et d'hygiène, vendus 10 % à 30 % du prix réel.

20 € à Solidago = 140 € environ dans un Supermarché.

La contribution financière permet de respecter la dignité des personnes et leur liberté de choix comme n'importe quel consommateur.

Les familles sont accueillies individuellement à l'épicerie.

#### ☐ Le projet

Le faible coût des produits permet de faire des économies qui peuvent être consacrées au projet à réaliser.

## ? Les petits plus.

L'association organise

- un goûter à thème avec les produits de l'épicerie *Crêpes (en 2019).*

noël solidaire :

en partenariat avec d'autres associations, un Noël solidaire est offert aux familles bénéficiaires. En plus avec animation musicale et un spectacle, contes accompagnés de musique, ont réjoui petits et grands un après-midi de décembre (en 2019).

□ D'où viennent les produits proposés ?

Banque alimentaire  
participation fixée à 0,24 € le kg

Supermarchés locaux  
Produits achetés au prix réel

ESAT maison blanche  
Produits achetés au prix réel

Particuliers  
Dons  
De temps en temps

Boulangerie Leroux (pain)  
Produits achetés au prix réel

KREMER Argenton  
Dons  
De temps à temps

LECLERC  
Dons (produits en limite de date)

EURIAL laiterie de Tournon Saint Martin  
Produits achetés au prix réel

Les ventes se font donc à perte.

L'association SOLIDAGO est reconnue d'intérêt général.

Un reçu fiscal peut donc être remis à toute entreprise ou personne désireuse de faire un don à l'association.

## ? Et ... les bons d'urgence, qu'est-ce ?

Pour répondre à l'urgence de certaines situations, l'épicerie accueille aussi les personnes qui se présentent avec un bon émis par le CCAS ou le Secours catholique ou Idées en Brenne ou les Ateliers de la Brenne ou la Croix rouge.

Sur ce bon est indiquée la somme attribuée ; cette somme est réglée par l'organisme qui a rédigé le bon.

# Travaux du Conseil Municipal

## 2<sup>ème</sup> semestre 2020

### Séance du 10 juillet

#### - *Désignation des délégués du conseil en vue de l'élection des sénateurs*

Messieurs DEFEZ Gérard, BLANCHARD Alain et BROUARD Lionel ont été élus délégués titulaires.

Madame LABELLE Sylvie, Messieurs VIGNES Geoffroy et PONTON Didier ont été élus délégués suppléants.

### Séance du 06 août

#### - *Demande d'enregistrement Stéarinerie Dubois*

La Stéarinerie Dubois a déposé une demande d'enregistrement auprès de la Préfecture en vue d'une extension d'un entrepôt de stockage.

Le conseil municipal a donné un avis favorable par 10 voix pour, une voix contre, G DEFEZ et B LAFOUX n'ont pas pris part au débat ni au vote.

#### - *FAR 2021*

Une demande de subvention est déposée auprès du Département pour le changement des huisseries de la mairie et de l'Agence Postale. Le coût est estimé à 26 735.25€, la subvention sollicitée prévue de 15 239€.

#### - *Rapport 2019- Assainissement*

Le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif est adopté par le conseil municipal. Il est consultable sur le site : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

#### - *Paiement Heures supplémentaires et heures de nuit*

Pour les besoins du service, le personnel communal peut être amené à effectuer des heures supplémentaires et des heures de nuit. Le conseil accepte le paiement de ces heures.

#### - *Convention mise à dispositions bureau au SIAEP*

Le SIAEP occupe un bureau de la mairie, M le Maire est autorisé à signer la convention d'utilisation

#### - *Dons*

Monsieur le Maire est autorisé à encaisser les dons au profit de la commune.

#### - *Licence IV*

Le conseil municipal accepte de mettre à disposition de M Colinet Sébastien la licence IV de la commune pour une durée d'un an renouvelable au prix de 150€/an.

### Séance du 12 novembre

- *Contrat d'assurance des risques statutaires*

Le nouvel assureur des risques statutaires à compter de janvier 2021 et pour une durée de 4 ans sera Groupama.

Pour les agents permanent – CNRACL : tous les risques avec une franchise de 10 jours au taux de 5.74%.

Pour les agents Ircantec : tous les risques avec une franchise de 15 jours au taux de 1.20%.

- *Tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.*

	COMMUNE			hors COMMUNE			
	Associations	Particulier		Associations		Particuliers	
	Grande salle	Petite salle	Grande salle	Petite salle	Grande salle	Petite salle	Grande salle
<b>Réunion</b>	xxxx	xxxx	90	xxxx	70	xxxx	150
<b>Soirée jeunes</b>	xxxx	50	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx
<b>Vin d'honneur</b>	40	50	100	60	100	60	120
<b>Jeux-loto-belote</b>	80	50	100	80	140	xxxx	xxxx
<b>Banquet midi (1)</b>	80	70	150	80	180	95	200
<b>Soirée (2)</b>	100	xxxx	180	xxxx	300	xxxx	300
<b>Banquet soir et midi(3)</b>	110	xxxx	230	xxxx	350	xxxx	350
<b>Mariage (4)</b>	xxxx	xxxx	250	xxxx	xxxx	xxxx	400
<b>Exposition (15 jours)</b>	60 +30/ s supl	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx	xxxx

**(1): location 24h- (2): location vendredi 14h au dimanche 18h maximum-(3): location du vendredi 14h au lundi 8h maximum- (4): location du vendredi 8h au lundi 12h maximum**

La location de la salle comprend la vaisselle pour 50 personnes ( par personne: 2 assiettes + 1 assiette à dessert, 2 verres, 1 flûte, 2 couteaux , 2 fourchettes,1 petite cuillère)

### **Vaisselle**

Forfait location vaisselle par tranche de 50 couverts :

Association de la commune

15€

**Frais de remplacement :**

Objet	Coût€	Objet	Coût €	Objet	Coût
Couteau	2,3	Spatule 35 cm	2	Fouet 45 cm	9
Fourchette	1,6	Spatule 45cm	3	Fouet 40 cm	7
Cuillère soupe	1	Fourchette à viande	5	Fouet 30 cm	6
Petite cuillère	0,85	Passoire inox	43	Tasse à café	2
Verre	1,65	Louche inox	7	Soucoupe tasse	1
Faitout 36l	188	Écumoire	6	Panière osier	1
Couvercle D 45-50	42	Légumier avec couvercle	6	Panière inox	9
Sautoir 23 l	188	Plat ovale	16	Saladier verre	3
Marmite traiteur 50l	127	Plat céramique	4	Pichet en verre	3
Faitout 25l	123	Assiette	4	Planche à découper	56
Couvercle D40	35	Marmite traiteur 25 l	104	Couvercle D 32	25

**Participation aux frais de chauffage et de climatisation :**

Utilisation occasionnelle :

<u>Grande salle</u>	en fonction durée location			
	Tarif (1)	20€	Tarif (3)	60€
	Tarif (2)	40€	Tarif (4)	70€

Petite salle 12€

Utilisation hebdomadaire :

Petite salle fêtes, salle de conseil ou salle des associations	
	3h/ semaine 10 € mensuels
	1h/ semaine 5€ mensuels

**Occupation prolongée**

En cas de prolongation d'utilisation de la salle un supplément de 50€ par jour sera appliqué.

**Rangement salle des fêtes**

Dans le cas où le matériel de la salle ne serait pas rangé conformément à la convention signée entre l'utilisateur et la commune et l'affichage dans les locaux, un forfait de rangement est fixé au tarif de 50€.

**Photocopies en Couleur**

Associations communales par année civile  
50 premières gratuites suivantes : 0.10€ l'unité

**Vente de bois :**

Le prix de vente du bois sur pieds est fixé à 8€ le stère.

- *Tarifs du cimetière*

**Concession simple :**

<b>15 ans</b>	<b>85€</b>	(CCAS : 28€	Commune : 57€)
<b>30 ans</b>	<b>128€</b>	(CCAS : 43€	Commune : 85€)
<b>50 ans</b>	<b>170€</b>	(CCAS : 56€	Commune : 114€)

**Concession enfant**

<b>15 ans</b>	<b>42€</b>	(CCAS : 14€	Commune : 28€)
<b>30 ans</b>	<b>64€</b>	(CCAS : 21€	Commune : 43€)
<b>50 ans</b>	<b>85€</b>	(CCAS : 28€	Commune : 57€)

**Espace Cinéraire**

**Cavernes**

<b>30 ans</b>	<b>500€</b>	(CCAS : 166€	Commune : 334€)
<b>50 ans</b>	<b>600€</b>	(CCAS : 200€	Commune : 400€)

**Columbarium**

<b>30 ans</b>	<b>600€</b>	(CCAS : 200€	Commune : 400€)
<b>50 ans</b>	<b>700€</b>	(CCAS : 233€	Commune : 467€)

**Jardin du souvenir :**

Dispersion des cendres	gratuit
Plaque sur stèle :	25€
Gravure et dorure	3€ la lettre ou le chiffre
La plaque est fournie et posée par la commune	

**Location caveau provisoire :**

0.30€ par jour le premier mois  
1€ par jour les mois suivants

- *Admission en non-valeur*

Le conseil municipal accepte d'admettre la créance de 100.12€ en admission en non-valeur, les procédures du trésor public n'ayant pu aboutir.

- *Suspension frais de chauffage*

Suite aux problèmes sur la chaudière de la mairie, el conseil municipal décide de suspendre les frais de chauffage des deux locataires pour une durée de 2 mois.

Séance du 10 décembre

- *Approbation du PLUi*

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet d'arrêt du PLUi en émettant quelques réserves, des limites de zones n'ont pas été reprises conformément au plan du 1<sup>er</sup> arrêt de février 2020.

- *Vente de terrain de la zone artisanale à la CDC*

Le conseil accepte de vendre à la CDC les parcelles AP n°128 et 129 au prix de 1,50€ le m<sup>2</sup> soit 16 812€.

- *Achat de terrain pour l'élargissement du futur chemin d'accès au site de Méthanisation.*

Le conseil accepte l'achat de parcelles d'une surface totale de 3 122m<sup>2</sup> au prix de 1,20€ lde m<sup>2</sup>.

- *Lancement d'étude SDEI*

Le conseil accepte l'estimatif des travaux fourni par le SDEI pour l'enfouissement des réseaux (électriques, téléphoniques et éclairage publique) entre les deux panneaux d'agglomération de Scoury.

Les travaux de dissimulation sont estimés à 556 020€ HT avec une participation du SDEI de 347 328€ soit un reste à charge pour la commune de 208692€.

- *Travaux rénovation énergétique de la mairie, APC et Logement*

Le conseil retient comme maître d'œuvre, Maisons en Brenne pour un montant d'honoraires de 11 040€HT et le cabinet d'étude Energio pour un montant de 4125€HT.

- *Redevance Orange 2020*

La redevance Orange pour l'année 2020, est fixée à 1471.89€.

- *Convention chemin de Cochet*

Suite aux travaux réalisés sur le chemin de Cochet, mitoyen avec Oulches, le conseil autorise le maire à signer la convention de demande de remboursement de la part incombant à la commune d'Oulches, la totalité des travaux a été réalisée par la commune de Ciron.

## « ESPACES VERTS » ...

Tout au long de l'année, le bourg de Ciron s'est agrémenté de nouvelles plantations aux bords de la « route nationale ». Des massifs de plantes vivaces ont été installés en bordure de voie, autour des arbres et par endroit en pied de mur. Des rosiers ont aussi été plantés pour agrémenter certains murs.

Après la plantation il faut faire en sorte que les végétaux reprennent. Cela n'est pas chose garantie quand il s'agit de sols sableux et à fortiori avec des étés secs comme nous venons d'en passer. C'est ainsi que tous les matins de l'été vous avez pu voir les employés communaux arroser. Pour rationaliser cette opération qui sera sûrement amenée à se répéter, nous avons acheté une tonne à eau d'une capacité de 3000 litres. Et cet automne nous avons investi dans une poche d'une capacité de 200 m<sup>3</sup>, destinée à l'arrosage. Celle-ci est installée à proximité des hangars de la zone artisanale pour pouvoir en récupérer les eaux de pluies.

Après la reprise, il faut entretenir tout l'ensemble. Certes les végétaux implantés ont aussi été choisis en fonction de leur pouvoir couvrant de manière à essayer de limiter le développement d'espèces adventices, mais il faudra vraisemblablement encore des séances ponctuelles de désherbage.

En ce qui concerne les espaces de circulation nous avons pu acquérir à la fin de l'été une petite machine pour un désherbage entièrement mécanique. Il s'agit de la petite machine verte sur la photo.



Cette machine attelée derrière le petit tracteur, en épouse la largeur. Elle fonctionne sans prise de force. Elle est d'un principe ingénieux et ses essais nous ont parus prometteurs. Il reste à la « prendre en main » ! Mais elle devrait nous permettre de traiter de grandes surfaces rapidement.

Nous pensons que vous aurez été sensibles à ces travaux d'embellissement. Cependant leur entretien est permanent et nous comptons sur vous pour vous approprier cet ensemble. Chacun à la mesure de ses moyens et possibilités, vous pouvez nous aider à garder attrayante cette traversée. Cela peut être en veillant à ce que ces plantations soient respectées, en arrachant une mauvaise herbe qui vous tire l'œil, en rattachant un rosier qui prendrait trop de liberté, ou en veillant à l'entretien de vos propres plantations ou espaces donnant sur la voie publique...

**Merci pour ce que vous pourrez faire pour Ciron !**

G VIGNES

## Les nouvelles acquisitions



## Le futur réservoir d'eau de pluie



# Les projets du conseil municipal

L'année 2020 a été fortement perturbée par la pandémie Covid 19 et le conseil municipal, élu en mars, n'a vraiment pu se mettre au travail qu'en juin.

Avec le lancement de 2 projets importants :

- La rénovation énergétique de l'ensemble Mairie, Agence postale et logements
- La dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public à Scoury.

1) La rénovation énergétique du bloc mairie, agence postale et logements :

Les objectifs de cette opération sont :

- o Suppression de la chaudière fuel pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre
- o Amélioration de l'isolation pour diminuer le coût du chauffage.

Pour lancer ce projet, nous nous sommes appuyés sur le suivi de nos consommations d'énergie établi par le syndicat départemental des Energies de l'Indre (SDEI) et sur l'étude réalisée par le Cabinet Energio.

Le projet consiste à :

- Remplacer la chaudière fuel par une ou plusieurs pompes à chaleur géothermie.
- Améliorer l'isolation thermique au niveau de la mairie et des logements.
- Changer une partie des huisseries de la mairie et celles de l'agence postale.
- Mettre en place un éclairage avec des ampoules Led.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par M Dies de Maisons en Brenne avec l'appui du bureau d'étude Energio et du SDEI.

Pour réaliser ce projet, nous allons demander des subventions à l'ADEME, à l'Etat et à la Région et au Département.

Les travaux démarreront au 2eme semestre 2021 pour se terminer en 2022.

2) La dissimulation des réseaux à Scoury

Ces travaux sont la 1<sup>ère</sup> partie du réaménagement de la traversée de Scoury qui fait le pendant de celui réalisé dans le bourg de Ciron.

Début juillet, nous avons lancé avec le SDEI et Orange, la pré-étude pour un chiffrage des travaux et pour fixer les limites de ceux-ci.

Les travaux consisteront donc à dissimuler les réseaux :

- Electrique
- Téléphonique

Avec le raccordement en souterrain chez les particuliers.

- L'éclairage public avec le changement des lampadaires.

Les limites de cette dissimulation le long de la RD 951, seront entre les panneaux d'agglomération, la route de la Creuse et chemin de la Gare.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par le SDEI.

En même temps, le SIAEP Ciron Oulches a lancé une étude pour le changement du réseau d'eau potable sur le même secteur.

L'étude va se poursuivre en 2021 avec l'appel d'offre pour la réalisation des travaux et la signature des conventions avec les propriétaires des maisons concernées.

Le début des travaux est prévu en 2022, pendant ceux-ci, nous lancerons l'étude pour le réaménagement de la voirie et le traitement paysager du bourg.

## Les travaux de la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse

### Réunion du 15 juillet

Le président sortant Claude Mériot installe le nouveau conseil communautaire, il se compose de 43 membres.

Le Blanc	13 conseillers
Tournon	3 conseillers
Pouigny	2 conseillers
Les autres communes	1 conseiller titulaire, 1 conseiller suppléant

Le doyen de l'assemblée, JL Chézeaux prend la présidence pour organiser l'élection du nouveau président.

Wilfried Robin le plus jeune conseiller est désigné secrétaire.

Election du président	43 votants	1 bulletin blanc	Majorité :22 voix
Ont obtenu :			
Roland Caillaud	17 voix		
Claude Mériot	25 voix		

Claude Mériot est élu président et est immédiatement installé.

Il est décidé à l'unanimité, que le bureau du conseil communautaire sera composé de :

- 7 vice-présidents
- 1 secrétaire
- 1 secrétaire adjoint

Sont élus vice-présidents :

Gérard Defez	Action économique
Alain Jacquet	Rivières, équipe verte, Energie et développement durable
Thierry Bernard	Plui Urbanisme
Daniel Champigny	Education, lecture publique et culture
Dominique Hervo	Tourisme animations estivales et voie verte
Nathalie Corbeau	Petite enfance accueil de loisirs cantines garderies
Jérôme Perrin	Bâtiments, travaux

Est élue secrétaire	Lydie Lacou
Est élu secrétaire adjoint	Michel Liaudois

*Indemnités du président et des vice-présidents :*

Le conseil communautaire décide de fixer les indemnités comme suit :

41.25% de l'indice brut terminal pour le président

16.25% de l'indice brut terminal pour les vice-présidents

*Désignation des membres au SYMCTOM :*

Pour la commune de Ciron :	Labelle Sylvie	Titulaire
	Lafoux Bruno	Suppléant

*Désignation des membres du SCOT :*

Titulaires : Hervo Dominique, Jacquet Alain, Mériot Claude, Bernard Thierry, Drui Martial, Chézeau Jean Louis, Jeunesse Hervé, Vachaud Edith, Dejollat Daniel, Gagnot Cécile, Darnault Joël, Damet Joël.

Suppléants : Champigny Daniel, Robin Wilfried, Confolant Philippe, Lerat Catherine, Houssin Patrice, Guenand Thierry, Joly Claire.

*Désignation des délégués au PNR Brenne :*

Titulaire	Claude Mériot
Suppléant	Stéphane Rivière

*Désignation des délégués au RIP 36 (Syndicat départemental pour l'installation de la fibre optique)*

Titulaire	Michel Liaudois
Suppléant	Thierry Bernard

*Désignation des délégués à l'office de tourisme intercommunautaire*

Entente promotion touristique : C Mériot, D Hervo, G Lherpinière

Office de tourisme intercommunautaire

Titulaires : C Mériot, D Hervo, G Lherpinière

Suppléants : W Robin, R Williams, E Vachaud

Conseil d'administration : C Mériot, D Hervo

*Délégations au président (conformément au code des collectivités territoriales)*

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, accorde les délégations suivantes :

- Procéder à la réalisation des emprunts nécessaires aux investissements dans la limite des montants inscrits chaque année dans les budgets de la CDC
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à celui fixé chaque année par décret.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférant
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services
- De fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissier de justice et experts
- De réaliser les lignes de trésorerie
- D'accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600€

- D'intenter au nom de la CDC les actions en justice et de défendre la CDC dans les actions intentées contre elle dans les cas définis par le conseil communautaire.
- De décider de la conclusion (baux prêts et consentis) et de la révision de louage des biens immobiliers bâtis ou non pour une durée n'excédant pas douze ans.

### Réunion du 3 septembre

Sous la présidence de C Mériot :

*Désignation des membres représentant la CDC*

au SMABCAC (Syndicat gérant la Creuse, L'Anglin et la Claise) :

Titulaires : M Liaudois, A Pessionne, J Damet, D Hervo, A Jacquet, E Vachaud, C Mériot, L Lacou, G Lherpinière, R Aubry, C Bondoux.

Suppléants : M Schoumacher, R Mathé, H Jeunesse, D Champigny, J L Chézeaux, G Defez, J Darnault, W Robin, JP Darreau, C Lerat, M Druï.

- Au CNAS Titulaire C Mériot

- Au Comité Technique et comité d'hygiène sécurité et conditions de travail

Titulaires : Mériot C, G Defez, E Vachaud

Suppléant : N Corbeau, J Darnault, Druï M

- Base de plein air :

Titulaire D Hervo Suppléant W Robin

- Commission paritaire de la CAF C Mériot

- Initiative Brenne G Defez

- Mission locale pour l'emploi des jeunes : : N Corbeau, D Champigny, D Hervo

- SDEI C Mériot

### *Actions économiques :*

- Le crédit-bail du budget annexe de l'entreprise PTS arrive à terme au 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise la cession pour l'euro symbolique et autorise le président à clore le budget.

- Méthanisation : le prix d'acquisition de la parcelle pour l'installation de l'entreprise est fixé à 88065.95€

*Commission intercommunale des impôts directs* : une liste de 40 noms est proposée à la direction départementale des finances publiques, les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

Être âgé d'au moins 18 ans, de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'union européenne

Jouir de ses droits civiques.

Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la CDC ou d'une commune membre.

Être familiarisé avec les circonstances locales

Posséder les connaissances suffisantes pour les travaux de la commission.

La direction départementale choisira 10 titulaires et 10 suppléants, le président est membre de droit.

### *Pouvoir de police :*

Le conseil communautaire renonce au pouvoir de police spéciale pour la voirie d'intérêt communautaire, la collecte des déchets ménagers, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et en matière d'habitat.

#### *Droit de préemption urbain*

A l'unanimité le conseil communautaire décide d'instaurer un droit de préemption sur les zones U et NA ou AU des POS et PLU et des cartes communales.

Ce droit sera directement exercé par le président de la CDC pour les zones UY et AUY des POS, PLUi et cartes communales.

Pour les autres zones urbaines ce droit est transféré aux maires des communes.

#### *PLUi*

La commission pour la rédaction du PLUi est composée de T Bernard, D Hervo, C Mériot, G Defez, A Jacquet, e Vachaud, M Liaudois, H Jeunesse, S Caillaud, J Perrin, M Drui.

Le PLUi arrêté en février 2020 a reçu un avis défavorable du Préfet, de la DDT et de l'UDAF. La commission et le bureau d'études vont retravailler le projet pour faire suite aux remarques.

#### *Tarifs réseau de chaleur :*

Les tarifs suivants sont adoptés :

Le Blanc : R1 : 51.25€HT/Mwh      R2 : 40.89€HT/kw souscrit/an au titre de l'abonnement

Logements OPAC : R1 : 51.25€Ht/Mwh      R2 : 25.44€HT kw souscrit/an au titre de l'abonnement

#### Réunion du 22 octobre

##### *RPI Chazelet-Luzeret-Sacieres St Martin-Saint Civran-Roussines*

Le RPI a demandé une somme supplémentaire de 20 000€ pour assumer la totalité des dépenses de l'année, le versement a été adopté.

#### *Action économique*

G Defez, vice-président présente le projet de la SCIC Gaya : le magasin « les sources de Gaya », actuellement installé ZI des Daubourgs au Blanc dont l'activité principale est la vente de produits issus de l'agriculture biologique a pris contact avec la CDC pour sa réinstallation en ville à la place des anciens magasins Gamm Vert, rue de la République, ce qui leur permettrait de doubler leur surface de vente. La CDC achèterait les bâtiments et ferait les travaux nécessaires. Le financement serait assuré avec 50% de subvention dans le cadre de la dotation de solidarité à l'investissement local et le reste un emprunt.

Le loyer serait de l'ordre de 2300€/mois.

Le conseil communautaire décide d'inscrire le projet dans le budget annexe « Actions économiques » en 2021.

#### *ZA Pouligny st Pierre*

Le conseil communautaire émet un avis favorable à la signature d'une convention avec Enedis pour la ZA

#### *Assurance statutaire*

Le conseil retient la proposition faite par Groupama dans le cadre de la consultation faite par le centre de gestion avec un taux de 6.73%

## PLUi-RPLi-PDA

### Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Le vice-président T Bernard rappelle que suite à l'arrêt du projet de PLUI lors du conseil communautaire du 13 février 2020, il a été transmis aux communes qui disposaient d'un délai de 3 mois pour émettre un avis.

Le projet a également été transmis aux services des personnes publiques associées (DDT, PNR, SCOT, préfecture, Conseil Régional, conseil départemental, chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie).

En raison de la pandémie Covid 19 qui a retardée les élections municipales, toutes les communes n'ont pas pu délibérer dans les 3 mois.

Parmi les personnes publiques associées, certaines ont donné un avis défavorable (DDT 36, ABF, Préfecture) les autres services (PNR, Région et Département) émettent un avis favorable avec remarques.

Dans ce contexte, la commission PLUi a repris le projet arrêté le 13 février. Elle a rencontré les communes pour échanger sur les modifications à apporter. 5 permanences ont été organisées pour répondre aux modalités de concentration et ainsi recueillir les doléances des habitants.

Le nouveau projet est maintenant prêt, avant d'être à nouveau transmis, il doit être arrêté par le conseil communautaire.

A la majorité le conseil communautaire décide l'arrêt du projet du PLUi. au 22 octobre 2020. Les communes et les personnes publiques associées ont 3 mois pour donner leur avis.

Ensuite, une enquête publique de 30 jours sera mise en place début 2021.

### Règlement local de publicité intercommunal (RLPI)

Le conseil communautaire approuve le projet de règlement qui organise la publicité et les préenseignes des activités commerciales dans et hors agglomération, celui-ci sera soumis à enquête publique avec le PLUi.

### Périmètre délimité des abords (PDA)

Afin de protéger l'environnement des monuments historiques, la loi impose un périmètre où les constructions doivent recueillir l'approbation de l'architecte des bâtiments de France (UDAF).

Celui-ci peut être un périmètre automatique d'un rayon de 500m ou un périmètre proposé par les services de l'Etat après analyse architecturale et historique portant sur le bâti et les formes urbaines.

11 communes de la CDC avec monuments historiques ont été choisies en 2019 pour réaliser cette étude en vue de mettre en place un nouveau périmètre délimité des abords en remplacement du périmètre des 500m.

Après étude, réunion avec la municipalité et les propriétaires des bâtiments historiques, un périmètre délimité des abords a été proposé à chaque commune. 8 communes ont accepté leur nouveau périmètre, Ciron, Fontgombault, Sauzelles, Ingrandes, Le Blanc, Mérigny, Rosnay, et Ruffec. 3 communes l'ont refusé : Oulches, Pouligny St Pierre et Douadic.

Le conseil communautaire a entériné la décision des communes.

Les nouveaux périmètres délimités des abords seront intégrés au PLUi et seront soumis à enquête publique.

#### - *CIID*

Le président donne lecture des noms retenues par monsieur le Directeur des finances publiques pour la composition de la commission Intercommunale des Impôts directs.

#### - *Agence d'attractivité*

A l'unanimité le conseil communautaire accepte d'adhérer à l'agence d'attractivité de l'Indre

## Réunion du 03 décembre 2020

### - Rentrée scolaire

M Champigny vice-président fait le point sur la rentrée scolaire qui s'est bien passée malgré la pandémie Covid19 et attire l'attention sur les écoles ayant des effectifs en baisse. Un point a été fait avec le maire des communes concernées.

### - Tarifs 2021

#### o Cantines

Le conseil communautaire approuve les tarifs des cantines qui délivre 110 000 repas /an, .

Le forfait repas est de 2.85€ à partir de septembre 2021.

Le président souligne que la CDC prend à sa charge 4.72€ du coût du repas.

Le conseil communautaire fixe également les prix pour

- o Les Garderies : maintien des tarifs
- o Les Centres de loisirs
- o Les animations estivales
- o l'espace de loisirs

### - Comptabilité

Pour permettre à la CDC de fonctionner début 2021 en investissement et dans le respect de la législation, le conseil communautaire autorise le président à engager 25% des dépenses ouvertes en 2020 sur les différents budgets et ceci jusqu'au vote du budget 2021.

### - Étalement des charges Covid

Les dépenses supplémentaires dues à la pandémie Covid 19 de l'ordre de 50 000€ seront étalées sur 5 ans

### - Règlement intérieur

Le conseil communautaire approuve le règlement intérieur présenté par le président.

### - Pacte de gouvernance

Le président propose d'établir en 2021, un pacte de gouvernance pour faciliter le dialogue et la coordination pour renforcer les liens entre l'intercommunalité, les maires et leurs équipes.

Le conseil approuve la proposition du président.

### - Economie

Le conseil communautaire approuve l'ouverture des commerces le dimanche pour pallier les fermetures liées à la pandémie.

### - Annulation loyers

Pour soutenir les cafés restaurants, le conseil communautaire décide de supprimer 5 mois de loyer pour le café restaurant de Vigoux, le traiteur d'Oulches et 1 mois pour le traiteur, M Jacquet installé au Blanc.

### - Admission en non-valeur

Le conseil communautaire, à la demande du trésorier décide de mettre en non-valeur, la somme de 4 876.40€.

## RPI CIRON / OULCHES

Nos têtes blondes ont repris le chemin de l'école en septembre avec 61 élèves répartis sur 3 classes.

1 classe maternelle à OULCHES :

- 1 **Toute Petite Section**
- 7 **Petite Section**
- 8 **Moyenne Section**
- 7 **Grande Section**

2 classes primaires à CIRON :

- 6 **CP**
- 9 **CE1**
- 7 **CE2**
- 7 **CM1**
- 9 **CM2**

Lors de la réunion des conseils d'école du 10 novembre 2020, un point hygiène et santé a été ajouté au règlement intérieur afin de prendre en compte l'évolution du protocole sanitaire au sein des établissements : « *en cas de crise, notamment sanitaire, les membres de la communauté éducative : parents, élèves, personnels enseignants et non enseignants, partenaires, doivent respecter les consignes fixées par le protocole nationale* ».

Les **Activités Pédagogiques Complémentaires** ont débuté au mois d'octobre à OULCHES avec un petit groupe d'enfants qui avaient un peu perdus leurs marques suite au confinement. Les périodes suivantes seront consacrées au travail sur le langage, au raisonnement mathématique et au renforcement de certains apprentissages. Les APC ont lieu les lundi et mardi de 16h25 à 17h10. Quant à CIRON elles ont lieu chaque mardi de 16h15 à 17h15. Selon les consignes ministérielles, la priorité doit être donnée aux fondamentaux avec la maîtrise de la langue et des mathématiques.

Comme chaque année des exercices de sécurité, d'évacuation incendie, ont été réalisés dans les deux écoles courant septembre, les enfants ont parfaitement suivi et réalisé les consignes. De même pour l'exercice « **Plan Particulier de Mise en Sécurité** » réalisé à OULCHES le 15 octobre.

Les écoles de CIRON et OULCHES étaient inscrites à des spectacles et diverses activités qui, avec le protocole sanitaire mis en place, ont été annulés. Seules les interventions musique du PNR devraient reprendre en janvier.



Aller à l'école « masqué » ce n'est pas si compliqué !!!



Comme chaque année, les enfants ont reçu leurs petits cadeaux de fin d'année.

# Parc naturel régional de la Brenne

Maison du Parc // Le Bouchet // 36300 Rosnay // 02 54 28 12 12  
Retrouvez l'actualité du Parc sur [www.parc-naturel-brenne.fr](http://www.parc-naturel-brenne.fr)



## Laurent Laroche, nouveau président pour les 30 ans du Parc



Vendredi 18 septembre, à Ciron, le comité syndical du Parc a réuni ses nouveaux membres, désignés suite aux élections municipales. Lors de cette réunion, Laurent Laroche, maire de Bélâbre a été élu Président du Parc naturel régional de la Brenne. Il succède à Jean-Paul Chanteguët, à la tête de cette collectivité, depuis sa création, aujourd'hui forte de 51 communes.

Pour ses 30 ans, le Parc propose une exposition qui présente 30 actions, installée fin septembre. Dès que la Maison du Parc rouvre ses portes, vous pourrez la visiter. 2020-1989... ça fait 31 ?! Certes... Soyons précis. Le 22 décembre 1989, paraissait au bulletin officiel le décret validant la création du Parc naturel régional de la Brenne. Né au cœur de l'hiver, tout près de Noël, sa naissance était presque passée inaperçue... Elle a été célébrée en plein été 1990. Depuis, il est de tradition de fêter son anniversaire l'année suivante...

## Utriculaire de Brenne, une nouvelle espèce pour la flore mondiale !

Observée dans la Vienne (86) en 1997, revue en Brenne en 2010, elle est reconnue officiellement en courant 2019. Il aura fallu plusieurs années pour vérifier qu'elle :

- n'avait jamais été décrite ailleurs dans le monde,
- n'est pas une espèce exotique envahissante,
- n'était pas un "hybride",
- était bien présente dans les étangs de Brenne et ailleurs.

Son enregistrement de naissance a été validé en entrant dans l'herbier du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris le 12 avril 2019. Le Parc a réalisé les 2 planches d'herbier qui ont servi au dépôt des exemplaires de référence au Muséum. Ce n'est pas une mince affaire,

car la mise à plat d'une plante mouillée - car aquatique - nécessite un peu d'expérience et de maîtrise technique.

Depuis sa découverte en Brenne (étang de Bellebouche par Pierre Plat), le Parc a naturellement noté au fil du temps les étangs où l'Utriculaire inconnue était présente lors d'inventaires botaniques. A ce jour, environ 25 étangs l'abritent sur le territoire du Parc.

En relation fréquente avec les découvreurs (inventeurs), le Parc a une meilleure connaissance de son écologie. Elle affectionne les eaux calmes, peu profondes (30-80 cm), un peu chaudes, en mélange avec d'autres plantes aquatiques comme l'Utriculaire commune ou des potamots. C'est une plante aquatique carnivore et sans racine qui flotte entre deux eaux. Elle n'utilise pas la lumière (ne réalise donc pas la photosynthèse) pour se nourrir et pousser. Au lieu de ça, elle capture de petits animaux grâce à des pièges en forme de tonneau ou d'outre (d'où son nom). Une fois attrapés, elle les digère. A l'heure de la disparition de nombreuses espèces, cette nouvelle reconforte un peu.

Contact Parc : François Pinet, chargé de mission en écologie, [f.pinet@parc-naturel-brenne.fr](mailto:f.pinet@parc-naturel-brenne.fr)



## La fête du vélo en Brenne

Dimanche 20 septembre, la fête du vélo en Brenne, a pu avoir lieu ! Plus de 140 personnes ont répondu présent pour la manifestation au départ de Oulches, organisée dans le cadre des échappées à vélo de la région Centre-Val de Loire. Les animations ont été appréciées, en particulier la visite commentée du château de Romefort ouvert spécialement pour l'occasion. Le prieuré de Longefont n'est pas en reste, les visites se sont même prolongées bien au-delà de l'horaire prévu. Ciron et Rivarennes ont, elles aussi contribué (au-delà d'un soutien logistique) à la promotion du patrimoine de leur commune : atelier énergie/patrimoine et visite commentée du bourg de Rivarennes, présentation de la lanterne des morts par le maire de Ciron et, nichée en pleine nature, les participants ont pu découvrir les vestiges de l'église de Pezay-le-joli, une des 3 paroisses qui, réunies, ont formé la commune de Oulches.

## La marque « Valeurs Parc naturel régional » attribuée à des hébergements touristiques

Le Parc de la Brenne s'est investi dans la démarche de la marque « Valeurs Parc naturel régional ». Cette marque permet de valoriser des activités économiques répondant aux 3 grandes valeurs défendues par les Parcs naturels régionaux : le sens de l'accueil, la protection de l'environnement et l'attachement au territoire.

A ce jour, 14 prestataires d'hébergements touristiques (gîtes et chambres d'hôtes), 23 guides nature et 7 séjours touristiques bénéficient de cette marque. D'autres projets sont à l'étude notamment autour des restaurants et des boutiques de produits locaux.

Les acteurs du tourisme obtiennent la marque après un audit réalisé à l'aide d'une grille d'évaluation associant des critères communs à l'ensemble des Parcs et des critères spécifiques à la Brenne. La marque est à la fois une manière d'identifier des prestataires engagés dans le développement durable, de créer un réseau et pour le prestataire, un outil de marketing pour se différencier.



Remise officielle de plaques « Valeurs Parc naturel régional » aux prestataires vendredi 6 mars 2020 à la Maison du Parc, juste avant le premier confinement



Retrouvez l'ensemble des prestataires ayant obtenu la marque sur le site internet Destination Brenne : [www.destination-brenne.fr](http://www.destination-brenne.fr)

Le site internet de la Fédération des Parcs référence tous les hébergements, restaurants, activités, produits locaux, séjours ayant obtenu la marque dans les Parcs naturels régionaux. N'hésitez pas à y aller, vous y trouverez plein d'idées pour vos prochaines vacances. [www.parc-naturels-regionaux.fr/consommer-parc](http://www.parc-naturels-regionaux.fr/consommer-parc)

Contact Parc : Géraldine Chancel, responsable du pôle Tourisme, [g.chancel@parc-naturel-brenne.fr](mailto:g.chancel@parc-naturel-brenne.fr)

Dans le même esprit, 17 guides accompagnateurs ont reçu en 2020 la marque nationale « Qualinat / Qualité tourisme ». Ces guides indépendants ou travaillant dans une association mais aussi des agriculteurs, des animateurs sportifs ou des propriétaires d'hébergements touristiques proposent des animations autour des richesses naturelles, paysagères ou du patrimoine local du Parc naturel régional de la Brenne. La marque leur a été attribuée après un audit mystère ! Retrouvez les animations proposées par les guides dans le document « Découvertes accompagnées » ou sur le site internet [www.destination-brenne.fr](http://www.destination-brenne.fr) (réservation en ligne à partir de janvier 2021).



## Confinés... ou déconfinés Empruntez quand même des jouets

Rapido Ludo  
On peut  
même vous  
livrer...



Le Parc a fermé la ludothèque au jeu sur place jusqu'à nouvel ordre... Mais le rapido'ludo reste ouvert. Vous pouvez venir rendre vos jeux et en reprendre de nouveaux. 2<sup>ème</sup> bonne nouvelle (en ces temps troubles, cela fait du bien), la ludothèque organise la livraison de jeux pour les adhérents grâce à son catalogue en ligne.

### Comment faire ?

- choisissez dans notre catalogue ou demandez-nous conseil
- catalogue, identifiants et mot de passe envoyés par la ludothèque
- venez à la ludothèque récupérer/déposer les jeux selon un protocole sanitaire précis
- ou alors, on vous livre ! Convenons ensemble du lieu (domicile ou travail) et du jour de livraison. Profitez de cette super offre « 2<sup>ème</sup> confinement », ça ne durera pas... enfin nous l'espérons. Pas encore adhérent, l'adhésion annuelle est de 12 €.

Contact Ludothèque du Parc - Douadic

02 54 28 78 09

mail : [maisonenfance-parcbrenne-ludothèque@orange.fr](mailto:maisonenfance-parcbrenne-ludothèque@orange.fr)

## LEADER : un programme européen en faveur du développement rural

LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) participe au financement de projets innovants pour le développement des territoires ruraux.

En Brenne, 5 programmes LEADER se sont succédés depuis la création du Parc de la Brenne - à partir de 1990. De nombreux projets ont ainsi pu voir le jour : du lancement de la marque « Agneau de Brenne » à la création d'une épicerie solidaire, en passant par l'opération « Villages du Parc » ou la création de la Maison de l'enfance.

Pour la période 2014-2020, le programme LEADER du Parc a été doté d'une enveloppe totale de 1M€. Un Groupe d'Action Locale (GAL), rassemblant des membres publics (élus) et privés (associations, groupements professionnels) valide les demandes de financement.

Ainsi, depuis 2016, 39 projets ont été soutenus, pour environ 745 000 €, dans divers domaines :

- soutien émergence/accompagnement de projet (84 000 €)
- actions pour le développement touristique (199 000 €)
- projets pour un meilleur vivre ensemble au quotidien : jeunesse, culture, environnement, formation... (236 000 €)
- soutien à la création et au maintien d'activités (198 000 €)
- projets de coopération avec d'autres territoires (28 000 €)

**Contact : Gwladys Foulatier, animatrice LEADER**  
g.foulatier@parc-naturel-brenne.fr

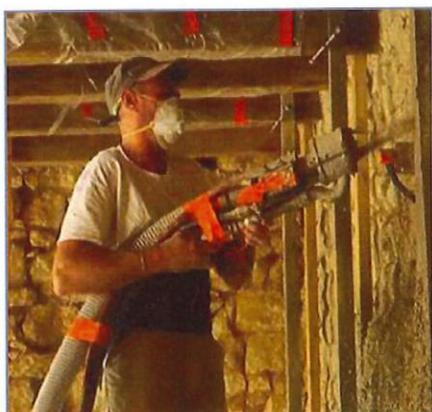


Cagette et Fourchette a été soutenue. L'association met en relation producteurs locaux et restaurations collectives. Maintenant vous pouvez commander vos produits locaux en ligne !  
<https://boutique.cagette-et-fourchette.fr/>



Une MFR (Maison familiale rurale) a été mise en place et propose une formation en métiers du poisson pour la 2<sup>ème</sup> année.

## La Maison de la rénovation bientôt à votre service !



La Maison de la rénovation du Parc naturel régional de la Brenne ouvre ses portes au public en janvier 2021 !

Le Parc s'associe avec SoliHa et l'ADIL Espace Info Energies pour organiser ce nouveau service public de la rénovation énergétique. La Maison de la rénovation, c'est une plateforme territoriale de rénovation énergétique associée à une OPAH de revitalisation rurale. Elle s'adresse à tous les habitants sans conditions de ressource. La Maison de la rénovation est là pour vous accompagner dans vos projets de rénovation énergétique, en vous apportant des conseils techniques et financiers pour vous guider vers les choix de rénovation et les dispositifs d'aide les plus adaptés.

Située temporairement au 16 rue Villebois Mareuil au Blanc, la Maison de la rénovation sera ouverte du lundi au vendredi de 14h à 17h (sur RV le matin). Une ligne téléphonique sera bientôt disponible pour toute demande de renseignements concernant vos projets de rénovation (habitat ou petit tertiaire). On vous tient au courant dès qu'on a le numéro !

**Contact Parc : Alexis Bire, animateur de la Maison de la rénovation, maison.renovation@parc-naturel-brenne.fr**

## Idées cadeau pour Noël

Dépêchez-vous de commander auprès de votre libraire le livre de recettes des Parcs ! Itinéraire gourmand dans les Parcs naturels régionaux – Recettes de chefs, producteurs et produits locaux. Près de 100 recettes... Pour la Brenne, c'est Frédéric Berthault, le chef du restaurant « L'auberge du grèbe », à Lureuil qui nous livre deux recettes : la galette à la faisselle de chèvre, une célébrité locale et la perche meunière, poisson d'eau douce de nos étangs. 240 pages, 22 €.



Retrouvez sur le site internet de Destination Brenne, des idées cadeaux à partir de produits ou prestations locales : Offrez une sortie nature, un resto, un atelier cuisine, un bijou, une sculpture, un week-end en Brenne pour la famille de Bretagne... ou d'ailleurs !



# Du côté de nos déchets

## Elections



Le président, Michel LIAUDOIS

Lors de l'installation du nouveau comité syndical du Symctom le 22 juillet, M. Michel LIAUDOIS, maire de Mérigny, a été réélu président, à l'unanimité, pour un deuxième mandat. Il sera assisté dans sa tâche par 3 vice-présidents : M. Laurent LAROCHE (Bélâbre), Mme Isabelle TEINTURIER (Saint-Benoît-du-Sault) et M. Thierry GUENAND (Tournon-Saint-Martin).

Le comité syndical, composé de 52 délégués, a été renouvelé à près de 70 %. Il est à noter que 35 % des élu(e)s délégué(e)s au Symctom sont des femmes, ce qui constitue une progression significative vers la parité (ce chiffre était de 23 % lors du mandat précédent).

## Alerte info

Les travaux de construction de la déchèterie de Le Blanc sont en cours, elle devrait ouvrir au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Située en périphérie de l'ancien centre de tri, ce nouveau site sera accessible par la D27 (route de Mérigny)

## 5 215

C'est, en kilos, le poids de déchets de polystyrène collectés dans les écoles participantes à l'opération "Noël Blanc" depuis son lancement en 2011

(soit environ 1 kg/élève).

Chaque année la collectivité organise un concours dans les écoles du territoire afin de collecter le plus grand volume possible de polystyrène.

Cette opération rencontre un franc succès puisqu'une quinzaine d'écoles s'inscrivent en moyenne à chaque édition.

Les quantités récupérées sont ensuite compactées puis dirigées vers des filières de recyclage, qui produiront à nouveau du polystyrène.

Cette action, attendue tous les ans par beaucoup d'élèves, permet de sensibiliser les jeunes générations, ainsi que leur entourage, au tri des déchets ménagers.

## Confinement

L'implication et l'exemplarité du personnel de la collectivité ont permis de maintenir un service quasiment normal durant la durée du confinement lié à la crise sanitaire, notamment en ce qui concerne la collecte en porte à porte\*.

De nombreux messages de soutiens ont été adressés aux équipes du Symctom par les usagers.

Nous tenons à remercier les utilisateurs du service pour cette reconnaissance adressée à des agents dont le mérite et l'utilité ne sont que trop rarement mis en valeur.

(\* Les déchèteries, considérées comme service non prioritaire, ont dû être fermées).



Les mots d'encouragements ont été affichés par les agents sur les murs du réfectoire

*Un doute, une question ?*

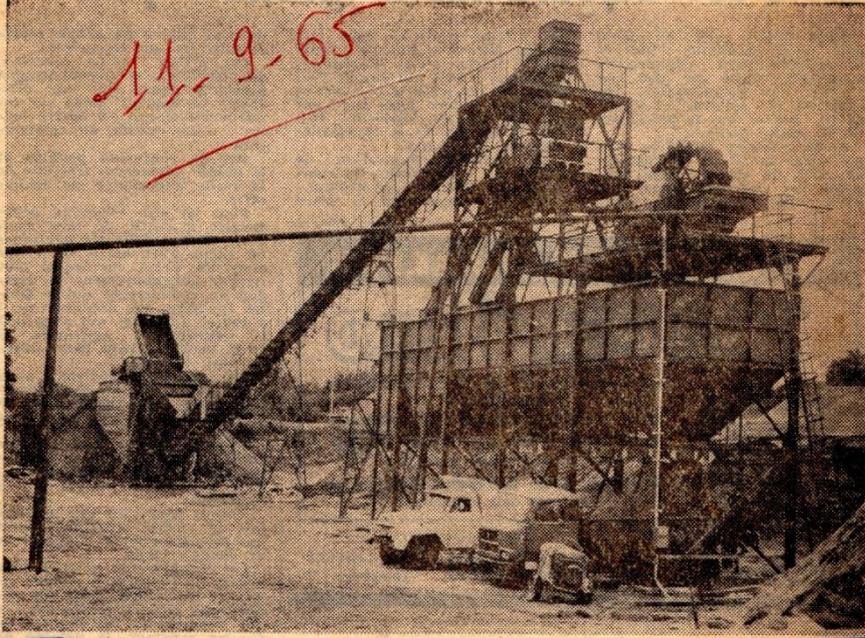
*N'hésitez pas, appelez les services du Symctom ou consultez notre site internet ([www.symctomleblanc.fr](http://www.symctomleblanc.fr)) !*

☎ 02 54 28 12 00 ☎ 02 54 28 12 03 ✉ [centredetriblanc@orange.fr](mailto:centredetriblanc@orange.fr)

# PAGES D'HISTOIRE ANCIENNE

Actualités des années 1960 à Ciron

## A CIRON, LES "SABLIÈRES MODERNES" VIENNENT DE DÉMARRER



La coquette commune de CIRON, sur le bord de la Nationale 151, va connaître une importante activité, grâce à la présence sur son territoire de gisements de sable et d'agrégats jusqu'alors peu exploités.

En effet dans le cadre du développement et de l'industrialisation régionale, une nouvelle Entreprise « LA SOCIÉTÉ DES SABLIÈRES MODERNES DE CIRON », vient d'y implanter une usine d'extraction et de traitement d'agrégats.

Il s'agit d'une importante et puissante installation dotée d'engins et d'appareils modernes dont le débit horaire peut atteindre 70 mètres cubes de matériaux prêts à être livrés à la clientèle.

D'ores et déjà « LES SABLIÈRES MODERNES DE CIRON » tiennent à la disposition des Entrepreneurs et des Constructeurs une gamme étendue d'agrégats, extraits et lavés selon les méthodes modernes de production, livrables à domicile ou sur les chantiers par camion de 8 à 17 mètres cubes.

L'usine a été implantée au lieu-

BARRIERE, d'où un accès facile pour les véhicules.

Déversé par camion benne dans une trémie située à un bout de la chaîne de fabrication, le sable brut, extrait des carrières proches par « draglines », subit un premier lavage, puis entraîné sur une rampe mécanique il passe dans un trieur qui le débarrasse de tous corps étrangers. Gravier, gravillons et cailloux sont eux-mêmes triés par grosseur. Le tout subit un second lavage à 12 kg. de pression avant d'être récupéré dans les différentes trémies sous lesquelles s'opère facilement le chargement des camions de livraison. La capacité de stockage des trémies est de 240 mètres cubes.

Les matériaux calibrés et prêts à être utilisés comportent : le sable, graviers et gravillons de 5/15 et 15/25, cailloux de 20/40. Les cailloux plus gros sont réceptionnés dans une autre trémie d'où ils sortiront pour être concassés.

L'eau utilisée pour le lavage est pompée dans la Creuse, distante de quelques centaines de

appareils de lavage. Sa fonction accomplie l'eau boueuse est récupérée et séjourne dans trois bassins de décantation avant de retourner à la rivière.

Quant à la qualité des matériaux alluvionnaires de CIRON, nous ne pourrions citer de meilleures références que les conclusions du rapport en date du 6 janvier 1965 de la Société BEARNAISE de Poitiers, qui, après avoir procédé aux sondages et aux études en laboratoire, écrivait :

« Tous ces sables et graviers sont propres (pas d'argile). Ils ne contiennent aucun élément calcaire (action des acides nulle. Calcimétrie sans résultat).

De par leur granulométrie étendue les matériaux nous paraissent d'excellente qualité et leur exploitation en vue de la fourniture d'agrégats pour la construction nous semble très souhaitable ».

Une belle carrière, sans jeu de mot, paraît s'ouvrir devant les « SABLIÈRES MODERNES DE CIRON », souhaitons qu'elle s'accomplisse pour le plus grand bien

CIRON. — Mariage. — Samedi dernier, à l'église de Ciron a été célébré le mariage de M. Jean Pierre Beaucamp de Ciron, avec Mlle Marie Hélène Jeanneau de Rosnay.

Les témoins étaient, pour le marié, M. Joseph Galienne, son beau-frère, et pour la mariée, M. Marcel Jeanneau, son frère.

Le service d'honneur était assuré par Mlle Marie Hélène Jeanneau, sœur jumelle de la mariée et M. Gérard Beaucamp, frère du marié.

La cérémonie civile avait lieu à la mairie de Rosnay où M. Gabelin, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, reçut le consentement des deux époux.

La cérémonie religieuse, qui avait lieu à Ciron s'est déroulée en présence d'une nombreuse assistance d'amis venus de Ciron, Rosnay et des paroisses environnantes.

Vêtue d'une ravissante toilette, la jeune mariée fit son entrée à l'église au bras de son père.

La bénédiction nuptiale a été donnée par le Père Thomas, curé de Ciron, assisté du Père Duret de St-Gaultier et de l'abbé Farisier, curé de Douadic.

La cérémonie était commentée et les chants de la chorale dirigés par Jean Claude. A l'offertoire, Mlle Marie Paule Fénard, de Lille, interpréta, avec une très belle voix de soprano, « l'Ave-Maria » de Gounod.

L'harmonium était tenu par Mme Paul Vigne.

A l'issue de la cérémonie religieuse, un vin d'honneur était servi, accompagné de gâteaux, à la salle paroissiale où tous les invités levaient leur verre à la santé et à la prospérité du nouveau foyer et présentaient leurs compliments aux parents de ces deux familles, cultivateurs-exploitants. La famille de la mariée est originaire de St-Hilaire-de-Mortagne (Vendée) venue dans l'Indre en 1955 et la famille du marié, venue également dans l'Indre en 1950, est originaire du département du Nord. Nos vœux.

la cassette. — M. Mériot, un octogénaire de Ciron, avait mis depuis un certain temps, quarante billets de mille francs dans une boîte à Blédine et caché cette boîte dans un fagot de fougère placé dans un grenier commun.

Ayant voulu constater si la cassette était toujours en lieu sûr, il s'aperçut avec stupéfaction que la boîte et son contenu avaient disparu. Après maintes recherches, il alla conter son aventure à la gendarmerie qui enquête.

CIRON. — Naissance. — Nous venons d'apprendre un heureux événement au foyer de M. et Mme Lionel Brouard. Un petit Jérôme est né tout dernièrement. Rappelons que M. Lionel Brouard est l'un des bons éléments évoluant dans l'équipe de deuxième division de l'U.S.C. et le fils de M. Roland Brouard, conseiller municipal et deuxième adjoint de la commune de Ciron et également trésorier de l'U.S. de Ciron.

Nos vœux au petit Jérôme et nos félicitations à ses parents et grands parents.

### Arrondissement du Blanc

CIRON. — Un oison phénomène. — M. Renard, au domaine du Breuil, possède un oison qui fait la curiosité du voisinage ; ce palmipède possède trois pattes, la troisième patte supplémentaire est à l'arrière et traîne sur le sol ; cet oiseau possède la même vivacité que ses congénères.

CIRON. — Vandalisme. — Des vandales ou voyous ont opéré à L'Epine, dans l'habitation de Mme Chézeau, brisant, à coup de pierres, les vitres de sa demeure, poursuivant leurs méfaits ils opérèrent à nouveau à la maisonnette du passage à niveau de « La Chénéay ». Les auteurs seraient connus.

### Un désespéré à Ciron

Martin Mériot, 79 ans, à Ciron, s'est pendu dans son jardin. Il avait prévenu sa femme qu'il allait au jardin. Sa femme trouvant qu'il était bien longtemps, partit à sa recherche et c'est là qu'elle fit cette triste découverte.

C'est avec plaisir que nous apprenons la naissance d'une petite Isabelle, au foyer de Mme et M. Alain Blanchard. Fort estimé à Ciron, le papa est conseiller municipal et l'un des bons éléments évoluant dans l'équipe de 2<sup>e</sup> Division de l'U.S.C. Nos vœux et nos félicitations.

Ces extraits proviennent du journal « La Nouvelle République »

**CIRON. — Mariage.** — Samedi dernier a été béni l'union de Mlle Rosa Chys, fille de M. et Mme René Chys, cultivateurs à Riz, avec M. Jean-Louis Gillet, fils de M. et Mme Marcel Gillet, cultivateurs au Breuil. C'est au bras de son père que la mariée fit son entrée dans l'église, tandis que la marche nuptiale était interprétée à l'harmonium par Mme Paul Vigne. C'est au cours de la messe que la bénédiction nuptiale fut donnée par le Père Thomas, curé de Ciron. La cérémonie était commentée et les chants dirigés par l'abbé Albert Morteau.

Le service d'honneur était assuré par Mlle Chantal Gillet et M. Roger Chys. Les témoins étaient pour la mariée M. Gilles Feignant, son beau-frère ; pour le marié, M. Abel Mazeroux, son oncle. Un très beau programme musical fut interprété. Les jeunes époux reçurent ensuite les vœux à la sacristie.

Le mariage civil avait été célébré en présence de M. Lerat, maire de Ciron qui, au cours d'une allocution, complimenta les jeunes mariés et les parents. Après la cérémonie religieuse un vin d'honneur a été offert, accompagné de gâteaux, à l'hôtel Delaunay.

En cette heureuse circonstance, aux vœux de bonheur formulés aux jeunes époux, la « N.R. » y joint les siens.

**Obsèques.** — C'est avec une profonde émotion et une bouleversante tristesse qu'au soir du 14 janvier, nous apprenions le décès de M. Marcel Quinquaud, à Ciron, enlevé par une rapide mais inexorable maladie à l'affection des siens. Cette émotion a été partagée par les populations de Ciron, Scoury, Ruffec et de toute la région qui le connaissent bien. Boulanger-pâtissier à Ciron, M. Quinquaud était très consciencieux dans son travail et avait d'innombrables amis.

D'humeur égale, d'un abord souriant, toujours aimable, d'un très bon cœur, il s'était acquis auprès de tous ceux qui le connaissent, une profonde estime, sa servabilité était légendaire comme l'était l'accueil qu'il réservait à ceux qui frappaient à sa porte. Ce n'est pas étonnant que l'église de Ciron fut trop petite, lundi dernier, pour le dernier hommage de ses amis. C'est le R.P. Thomas, curé de la paroisse qui célébrait la messe, assisté de R.P. Denis, ancien prêtre de la communauté et ami de la famille. L'absoute donnée, c'est la montée silencieuse au cimetière où, après la dernière cérémonie, c'était un interminable défilé des personnes venues présenter leurs condoléances à la famille cruellement éprouvée. Nous renouvelons à Madame Quinquaud, à ses enfants, ainsi qu'aux membres de la famille, nos condoléances attristées.

## Un jeune homme est gravement blessé par l'explosion d'un détonateur

Mercredi soir, au domaine du Breuil, commune de Ciron, des ouvriers creusaient à la mine une fosse à purin. Vers 20 h., le fils du propriétaire du domaine, M. Paul Huygne, 19 ans, trouvant un détonateur non éclaté, voulut le jeter dans une hâte pour en débarrasser le passage. L'engin était mouillé et le jeune homme pensait ne rien avoir à craindre. Malheureusement, comme il venait de le ramasser, le détonateur lui explosa dans les mains, lui déchiquetant trois doigts de la main droite et un doigt de la main gauche. En outre le malheureux eut le visage et le ventre criblés de petits éclats qui ne lui causèrent cependant que des blessures superficielles.

Transporté immédiatement chez le Dr. Moulène, du Blanc, il reçut les premiers soins des mains de ce praticien qui le fit conduire ensuite à la clinique du Dr. Cauvy. Le chirurgien a dû pratiquer l'amputation partielle de chacun des doigts blessés.

## CIRON LES PROJETS D'AUJOURD'HUI DEVIENDRONT DEMAIN RÉALITÉ

Une excellente coutume, devenue une tradition, veut que chaque année, au matin du 1<sup>er</sup> janvier, les représentants des sociétés locales cironnaises se rendent à la mairie présenter leurs vœux au maire et aux membres du conseil municipal.

Vendredi donc, M. Lerat, maire, entouré de son adjoint M. Bourreau et de son conseil, recevait les délégations de l'Association Sportive, conduite par le président d'honneur, M. Firmin Aujean et de la Musique, conduite par son président et directeur, M. Joubert. Au nom de tous, M. Aujean adressait ses vœux à la municipalité et la remerciait pour tout ce qu'elle a fait en faveur des sociétés locales et pour conserver à la commune de Ciron ses activités.

Au nom du Conseil municipal, M. Lerat remerciait le porte-parole des sociétés : « Cette année, dit-il, j'ai le très grand plaisir de vous annoncer que la municipalité vous offre non seulement ses vœux, mais des étreintes. Voici le plan d'aménagement de notre terrain de sports. Ces aménagements sont prévus pour être réalisés au plan 1966-1970, mais j'espère que, dès cette année, nous verrons débiter les travaux de terrassement ».

Cette nouvelle n'a pas manqué de réjouir tous les sportifs cironnais, qu'enchanté la perspective de voir se construire sur le ter-

rain acquis par la commune, les tribunes et les vestiaires que comporte le plan présenté.

« Je ne vous apprendrai pas, poursuit M. Lerat, qu'il est question du regroupement des communes. Ce projet, peut-être encore éloigné, fait néanmoins peser certaines menaces sur les communes les plus déshéritées. Nous devons, pour lutter contre la désertion des campagnes et tenter de subsister, faire porter nos efforts vers une expansion adaptée à notre époque et je pense que Ciron a des cartes à jouer pour devenir une commune rurale-pilote. A ce sujet, j'ai aussi la satisfaction de vous annoncer que deux projets en cours depuis quelque temps devraient se réaliser prochainement : l'ouverture d'une exploitation de sable et de gravillons à la Ménagerie et la réouverture de l'usine de Scoury, reconvertie à d'autres fins industrielles. »

Les paroles de M. Lerat sont fort encourageantes pour l'avenir et la commune de Ciron, qui comme toutes ses sœurs a vu partir beaucoup de ses jeunes éléments, peut espérer conserver toutes ses activités et rester bien vivante.

La réunion s'achevait autour d'un vin d'honneur et les verres étaient levés en souhaitant que les projets d'aujourd'hui deviennent demain réalités.

**CIRON. — Cinéma sonore.** — Une séance de cinéma aura lieu à l'école de Ciron le mardi 24 janvier à 19 h. 30. Au programme: « Les Rôdeurs des Frontières » comédie en 6 parties. Un film comique clôturera cette séance que nous apporte tous les ans l'aimable directeur, M. Ceccaroli.

Il serait à souhaiter qu'à Ciron un cinéma soit acheté en collaboration avec plusieurs communes voisines, comme il en existe dans un canton voisin. Des séances fréquentes apporteraient un peu de vie dans nos campagnes de plus en plus désertes.

**CIRON. — Nuisibles.** — Dimanche dernier, les frères Roger et Bernard Pagon remarquaient sur leur terre, à la ferme de la Surveillançe, un terrier où la terre était battue aux alentours, indiquant par la présence des hôtes indésirables devaient se trouver à l'intérieur. La curiosité aidant, ils explorèrent cet habitat et sortirent huit jeunes putois vivants accompagnés de leur mère, ainsi que deux lapins, morts évidemment, faisant office de garde-manger pour toute cette vermine.

### CIRON

#### MARIAGE

Dernièrement, a été célébré au Blanc le mariage de M. François Aujean, maçon, avec Mlle Marie-Claude Cotinat, du Blanc.

L'union des époux a été prononcée par M. André Gasnier, maire et conseiller général du Blanc. La cérémonie religieuse était célébrée à l'église Saint-Génitour, par M. l'archiprêtre Moreau et commentée par le Père Thomas, curé de Ciron.

La sortie de l'église s'effectua sous la voûte des ballons de l'U.S. Ciron.

#### PUBLICATIONS DE MARIAGE

M. Claude Gérard Riatué, à Lureuil, avec Mlle Chantal Madeleine Gillet, à Ciron.

### A Scoury, une fuite de gaz provoque un début d'incendie

Hier, vers 20 h., un incident qui aurait pu avoir des conséquences graves s'est produit au domicile des époux Chézeau, à Scoury, commune de Ciron.

M. Louis Chizeau, qui est âgé de 79 ans, était allé chercher une bouteille de gaz et avait branché cette bouteille, ainsi qu'il avait coutume de le faire, sur son réchaud placé près de sa cuisinière, qui se trouvait allumée. Peu après l'opération, une déflagration se produisit, brisant les vitres de la fenêtre de la cuisine tandis que des flammes s'élevaient tout autour de la bouteille de gaz.

MM. Gulpain et Barbat, alertés, arrivaient ainsi que M. Bourreau, adjoint au maire de Ciron et quelques autres voisins. Le feu était rapidement éteint et tout était terminé lorsque les pompiers de Bélèbre arrivèrent sur les lieux.

Le feu a détruit des rideaux, des torchons qui se trouvaient à proximité, le réchaud à gaz, le poste de radio et des chaises ont été détériorées. On a pu constater qu'une petite quantité de gaz seulement était cause du sinistre. La bouteille elle-



Le bureau de notre association avec Sébastien GARNIER, président, Jocelyne VINEE (à gauche sur la photo), trésorière et Marie-Odile DELOCHE (à droite sur la photo), secrétaire.

Le « vivre mieux » des familles en milieu rural est la clé de voûte de notre association. Le mouvement des familles rurales porte un projet humaniste et social fondé sur la famille, les territoires et la vie associative.

Notre association intervient dans le cadre du maintien à domicile sur la commune de Ciron, cette activité concerne 17 familles, emploie 4 aides à domicile et compte en tant que bénévoles 2 visiteuses.

Si vous souhaitez vous renseigner sur les modalités de prise en charge du maintien à domicile pour vous ou l'un de vos proches, vous avez la possibilité de venir nous rencontrer une fois par mois lors de notre permanence à la mairie de CIRON, ou bien encore de contacter les membres bénévoles : Sébastien GARNIER 06 28 47 68 18, président et Jocelyne VINEE 06 86 71 84 77, trésorière, Mme Bougon 02 54 37 96 72 et Mme Lauzanne 06 47 08 82 12, toutes deux visiteuses.

La gymnastique est la seconde activité proposée par notre association. Il y a 2 cours dispensés par un éducateur salarié chaque semaine. Le mardi à Ruffec de 19H30 à 20H30 et le jeudi à Ciron de 18H à 19H. Cotisation annuelle de 130€. 26 participants sont actuellement recensés sur cette activité. Pour tous renseignements et inscription merci de contacter Marie-Odile DELOCHE au 06 81 09 20 66.

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES ET AMIS DES ECOLES DE CIRON ET OULCHES

L'assemblée générale de l'association a eu lieu le 13 octobre 2020 et a occasionné certains changements.

Le bureau se compose maintenant de : **Maria Guérin** Présidente ; **Jennifer Garillère** Trésorière ; **Angélique Beaujean** Secrétaire.

Les membres sont : Anne Cécile Baudesson, Cédric Lin, Charlotte Hortholary, Nadège Mille, Paul-Bernard Bonneau, Xavier Desquesnes.

Les adhérents sont : Bénédicte Rodier, Emeline Provost, Mylène Lin, Jessica Benis, Sonia Coubard, Anthony Moreau, Elise Renault, Lydia Menet, Ingrid Hopman.

Les écoles du RPI accueillent 61 enfants.

Étant donnée la situation sanitaire actuelle, nous n'avons pu organiser de manifestation depuis le début de l'année scolaire. Toutefois, l'association a offert deux masques lavables par enfant de plus de six ans. De plus, les enfants auront un cadeau du Père Noël qui leur sera offert en classe autour d'un goûter.

**Nous remercions toutes les personnes qui participent de près ou de loin à la vie de notre association.**

Nous espérons que la situation s'améliore de jour en jour pour que nous puissions vous retrouver prochainement.

**En attendant, prenez soin de vous. Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.**





# **A**micale **B**ouliste **C**ironnaise

**L'Amicale Bouliste Cironnaise vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année et vous présente leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2021.**

**Une réunion de bureau aura lieu le Vendredi 08 Janvier 2021 à 19 heures à LA CALECHE à CIRON.**

**Le Président  
Georges PICHON**

**Bonnes Fêtes**

**Meilleurs Voeux  
2021**



## Les activités de l'Association Familles Rurales Loisirs du Val de Creuse

### **2020, Triste année.**

Comme pour tous, nos activités ont été rapidement arrêtées et même si la majorité a repris au mois de mai ce ne fut malheureusement pas le cas pour le » **Club joie de vivre** » composé très majoritairement de personnes « dites à risques ».

Il en a été de même pour le groupe « **Branle des Etangs** » avec des danses qui imposent forcément un contact physique incompatible avec les règles sanitaires. Toutefois ce dernier a quand même eu l'occasion d'animer 7 sorties et d'organiser son traditionnel bal folk qui a rassemblé 95 personnes pour le plus grand plaisir de tous mais malheureusement les 8 autres sorties programmées ont été annulées.

**Le Djembel** : Toujours animée par Sophia, c'est la seule activité qui a perduré pendant le premier confinement via l'application « Facebook ».

Mais malgré une belle reprise en septembre les adeptes de cette danse très rythmée ont dû de nouveau s'arrêter fin octobre.

**La troupe des Trois Vallées** qui a tout juste débuté sa douzième saison théâtrale à Oulches le 3 octobre dernier a dû stopper net sa saison et annuler les sept autres dates à cause de la crise sanitaire et le confinement liés à la Covid-19. Pour autant, les comédiens ne baissent pas les bras et ont décidé de reporter leur spectacle en mars et avril 2021, si les conditions sanitaires le permettent bien évidemment. La Troupe se produira en 2021 à Ciron, samedi 13 mars à 20h30 et à Ruffec les 10 avril à 20h30 et le 11 avril à 15h. Le spectacle est composé d'une pièce d'Angélique Sully, l'Héritage presque parfait, une comédie qui met en scène les sept comédiens. Sinopsys : Prenez une vieille dame machiavélique ; faites la mijoter à feu doux dans un bouillon de manigances ; ajoutez une pincée de mensonges et une ambiance familiale explosive. Accompagnez le tout, d'un héritage salé et d'une bonne dose d'humour. Cette pièce qui n'engendre pas la mélancolie sera précédée d'un sketch mettant en scène deux comédiens "Dans la forêt lointaine", de Pascal Martin où il est question d'une conférence sur les arbres, animée par un Professeur spécialiste de la forêt et son assistant bûcheron "perturbateur". Les vertus pédagogiques de la conférence sont malheureusement limitées par les interventions douteuses du bûcheron. Liste des comédiens : Pierre Feignant, Francette Wolf, Martine Berthelin, Biniou du Passage, Mireille Retaillaud, Marie-France Jeanneau et Brigitte Bisson. La mise en scène est assurée par les comédiens avec l'aide précieuse de Anne Gourbault, comédienne professionnelle. Ce spectacle se déroulera dans le respect des mesures sanitaires. Tarif : 8 €, gratuit pour les -12 ans. La vente des programmes ira au profit du Téléthon. Réservation au 09.84.17.76.89 ou 06.32.72.01.75.

Nos activités « **marches, atelier peinture dessin et gymnastique** » ont fonctionné d'une manière discontinue et ce jusqu'à l'arrêt total pour cette année fin octobre.

### **Envisager de nouveaux projets pour 2021 reste difficile**

Lorsque la situation sanitaire le permettra et les interdictions Préfectorales levées, les activités reprendront.

Mais cela ne sera possible que si nous observons tous des mesures de protections strictes et incontournables.

Comme vous l'avez constaté après le premier confinement, l'association met à la disposition de toutes les activités les moyens matériels de protection et demande de respecter les protocoles spécifiques vis à vis des lieux publics .

Tous les animateurs restent sensibilisés et vigilants et ils veilleront bien sûr à faire respecter le protocole, La santé de tous en dépend,

Dans ce contexte malheureusement très morose, deux bonnes nouvelles malgré tout avec l'intégration au sein de notre association de l'atelier « **Scrapbooking** » cet art qui consiste à réaliser des albums ou des présentations de photos dans un décors personnalisé.

Michelle TARTARIN en assurera l'animation avec Florence JEANNEAU intervenante extérieure, à l'origine du projet, qui guidera et conseillera les participants.

De même pour faire suite à l'un des nombreux vœux émis lors de l'Assemblée Générale et en partenariat avec la Fédération Familles Rurales un **Point de Médiation Numérique** devrait se concrétiser : il aura pour but de proposer des formations aux outils informatiques et d'assurer un accompagnement individualisé aux différentes démarches en ligne.

Voilà un petit résumé de ce qu'à été notre année associative 2020 et pour 2021 n'hésitez pas à venir nous rencontrer, nous rejoindre tous nos animateurs restent à votre disposition pour mieux vous conseiller.

**Le club Joie de vivre** : les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois de 14h00 à 18h00 salle des fêtes de CIRON

Animateur : Jean-Pierre TARTARIN 06 62 35 94 50

**Le Branle des Etangs** : Répétitions les lundis de 20h00 à 22h00 Salle des associations de RUFFEC

Animatrices : Monique GOMEZ 06 77 32 17 49 Liliane MERIOT 06 84 28 39 21

**La Gymnastique** : Le mardi de 19h30 à 20h30 Salle des associations de Ruffec

Le jeudi de 18h00 à 19h00 salle des fêtes de CIRON

Animatrice : Marie Hélène BEAUCAMP 02 54 37 13 05

**Le Djembel** : Le mercredi de 18h30 à 19h30 Salle des fêtes de CIRON

Animatrice : Katia AUCOUTURIER 06 30 28 87 63

**Dessin Peinture** : Le jeudi de 18h30 à 20h30 et vendredi de 14h00 à 16h00 Salle de Scoury

Animatrice : Thérèse ROUET 06 20 86 19 75

**Scapbooking** : Un mardi par mois de 14h00 à 18h00 Salle des fêtes de CIRON

Animatrice : Michelle TARTARIN 06 81 99 19 07

**Troupe des 3 Vallées** : Répétitions suivant la programmation Salle de Scoury

Animatrice : Brigitte BISSON 06 71 88 10 89

**La petite marche** : 5 km maximum le lundi après-midi lieu de départ et horaires suivant la saison

Animatrice : Chantal RIAUTE 02 54 28 60 03

**La grande marche** : 8 à 12 km le mardi matin ou mardi après-midi, suivant la saison

Animatrice : Patricia MONDET 06 18 94 11 82

Les membres du Conseil d'Administration de l'association Loisirs du Val de Creuse se joignent à moi pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année et sont impatients de vous retrouver en 2021 en pleine forme pour partager à nouveau de bons moments. Prenez soin de vous et de vos proches, protégez-vous bien.

Le Président,  
Gilles BRUNEAU

# Union sportive

Après 3 mois de vacances, les joueurs de Ciron ont repris le championnat le 13 septembre en troisième Division Départemental Poule C. Ils ont joué 4 matchs :

- 1 victoire, 1 nul et 2 défaites.

Dans le classement l'équipe est à la neuvième place sur douze.

Malheureusement, la compétition s'est à nouveau stoppée pour raison d'épidémie de la COVID.



Photos d'archives



**U.S. CIRON vous présente ses meilleurs voeux  
pour 2021**

Edité le : 05/12/2020

Rapport d'analyse Page 1 / 2

SIAEP CIRON OULCHES

Mairie  
36300 CIRON

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.  
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.  
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.  
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

<b>Identification dossier :</b> LSE20-189856		<b>Analyse demandée par :</b> ARS du Centre - DT de L'INDRE	
<b>Identification échantillon :</b> LSE2012-16734-1		<b>N° Prélèvement :</b> 00083104	
<b>N° Analyse :</b>	00097937		
<b>Nature:</b>	Eau de distribution		
<b>Point de Surveillance :</b>	BOURG	<b>Code PSV :</b> 0000000740	
<b>Localisation exacte :</b>	mairie lavabo		
<b>Dept et commune :</b>	36 OULCHES		
<b>Coordonnées GPS du point (x,y)</b>	X : 46,6140142000	Y : 1,2958280000	
<b>UGE :</b>	0039 - SIAEP CIRON OULCHES		
<b>Type d'eau :</b>	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
<b>Type de visite :</b>	D1	<b>Type Analyse :</b> D1	<b>Motif du prélèvement :</b> CS
<b>Nom de l'exploitant :</b>	SIAEP CIRON OULCHES MAIRIE 36300 CIRON		
<b>Nom de l'installation :</b>	CIRON OULCHES	<b>Type :</b> UDI	<b>Code :</b> 000576
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 02/12/2020 à 09h37 Réception au laboratoire le 02/12/2020 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / ROUSSEL Karine Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 02/12/2020

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
<b>Mesures sur le terrain</b>							
Température de l'eau	36D1* 11.5	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		25	#
pH sur le terrain	36D1* 7.4	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9	#
Chlore libre sur le terrain	36D1* 0.19	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#

.../...

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 2 / 2

Edité le : 05/12/2020

Identification échantillon : LSE2012-16734-1

Destinataire : SIAEP CIRON OULCHES

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Chlore total sur le terrain	36D1* 0.20	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
<b>Analyses microbiologiques</b>						
Microorganismes aérobies à 36°C	36D1* < 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#
Microorganismes aérobies à 22°C	36D1* < 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#
Bactéries coliformes à 36°C	36D1* < 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1		0 #
Escherichia coli	36D1* < 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0	#
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	36D1* < 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0	#
<b>Caractéristiques organoleptiques</b>						
Aspect de l'eau	36D1* 0	-	Analyse qualitative			
Odeur	36D1* 0 Chlore	-	Qualitative			
Saveur	36D1* 0 Chlore	-	Qualitative			
Couleur apparente (eau brute)	36D1* < 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887		15 #
Couleur vraie (eau filtrée)	36D1* < 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887		15 #
Turbidité	36D1* 1.1	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027		2 #
<b>Analyses physicochimiques</b>						
<i>Analyses physicochimiques de base</i>						
pH	36D1* 7.52	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9 #
Température de mesure du pH	36D1* 16.4	°C		NF EN ISO 10523		
Conductivité électrique brute à 25°C	36D1* 476	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200	1100 #
<b>Cations</b>						
Ammonium	36D1* < 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2		0.10 #
<b>Anions</b>						
Nitrates	36D1* 16.0	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395	50	#

36D1\* ANALYSE (D1) EAU DE DISTRIBUTION (ARS36-2020)

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Ludovic RIMBAULT  
Responsable Technique Microbiologie

